

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Secteur Politique PME  
Holzikofenweg 36  
3003 Berne

Berne, le 7 juillet 2015 usam-Kr/nf

**Réponse à la consultation**  
**Modification de l'ordonnance concernant l'octroi d'allègements fiscaux en application de la politique régionale**

Madame, Monsieur,

Numéro 1 des PME helvétiques, l'Union suisse des arts et métiers usam représente 250 associations et quelques 300 000 entreprises. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de l'objet cité sous rubrique, qui a retenu toute notre attention, et nous nous permettons de vous faire part de notre position à ce sujet.

Bien que la notion et le besoin de politique régionale ne soient pas remis en question, l'approche de cette réforme n'est pas convaincante. La mise en œuvre de ce projet serait, du point de vue de l'usam, beaucoup trop interventionniste et causerait des discriminations à plusieurs niveaux. Ainsi, le cumul des critères à appliquer et allant pour une partie à l'encontre de l'autonomie fiscale des cantons pourrait créer des discriminations non seulement entre secteurs d'activités mais aussi entre tailles et types d'entreprises.

L'usam, qui a pour mission de simplifier le système fiscal et de lutter pour la réduction des coûts de réglementation, ne peut accepter cette réforme en l'état.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.

**Union suisse des arts et métiers usam**



Hans-Ulrich Bigler  
Directeur



Alexa Krattinger  
Responsable du dossier